



Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie

Groupe de défense collective des droits
1949 rue Belvedère Sud
Sherbrooke (Québec) J1H 5Y3

ADJOINT.E

DESCRIPTION DE TÂCHES

Sous la supervision de la coordination, l'ajoint.e est responsable de l'accueil de la clientèle, de la diffusion de l'information concernant la santé et sécurité au travail et la CNESST, de la gestion des dossiers membres et apporte son soutien à la bonne gestion du Comité.

ADMINISTRATION

- Soutenir la coordination pour le suivi de certaines tâches administratives (courrier, courriels, téléphone, dossiers, ...);
- Collaborer à l'envoi postal/courriel pour le renouvellement annuel du membership;
- Contribuer à l'organisation et assister aux assemblées générales des membres et aux activités du Comité (conférences, ateliers, activités sociales, ...);
- Participer à la réalisation des orientations et du plan d'action adoptées lors de l'AGA;
- Assurer la publication de capsules d'information sur la page Facebook;
- Participer à l'organisation de la campagne annuelle de financement;
- Respecter les budgets et les ressources financières/matérielles du Comité;
- Aider à maintenir les statistiques à jour;
- Participer, selon entente avec la coordination à certaines activités de représentation externe du CTTAE.

GESTION DES DOSSIERS MEMBRES

- Accueillir et rencontrer les membres selon les besoins;
- Répondre au téléphone, donner les informations SST générales et planifier les rendez-vous ;
- Faire le suivi des dossiers (analyses, vérifications, recherches, rédactions. ...);
- Assurer la tenue des notes évolutives papier et numériques;
- Assurer la numérisation et le classement des dossiers.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Faire de la promotion des enjeux, la défense et la sensibilisation aux réalités des accidentés auprès de différents publics en lien avec la mission de l'organisme;
- Participer à l'organisation et assister, en collaboration avec les syndicats et autres associations, à trois évènements annuels : la Journée internationale de commémoration pour les travailleurs morts ou blessés au travail (le 28 avril), la Fête internationales des travailleurs et travailleuses (1 mai) et la Journée internationale pour un travail décent (7 octobre);

Dernière mise à jour : Octobre 2025